



# Ghislaine PALCY-DRU

Rue du Gouverneur Ponton – Immeuble Foyal 2000

97200 FORT-DE-FRANCE

Successeur de la SCP « TEANOR - GRANGENOIS & SALOMON »

Téléphone : 0596.60.02.02 ou 09.76.62.46.19

Télécopie : 0596.63.46.19

13 DEC. 2022

**Notaire :** ghislaine.pdru@notaires.fr  
office.palcydru@notaires.fr

**Comptabilité :** eve.medjid.97209@notaires.fr

**Rédacteur :** axel.macabre.97209@notaires.fr  
emmanuelle.claude.97209@notaires.fr

Monsieur Le Préfet de la Région Martinique  
Rue Louis Blanc

97200 FORT-DE-FRANCE

Fort-de-France, le 12 décembre 2022

Dossier suivi par  
LOUIS-ALEXIS  
alex.la.97209@notaires.fr

**1001602 /GP /LA /**  
**LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.**

Madame, Monsieur

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Ghislaine PALCY-DRU, notaire à FORT-DE-FRANCE (97200) le 20 juin 2022.

Vous trouverez sous ce pli les éléments requis, savoir :

- L'identité complète de la personne bénéficiaire conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 5 du décret du 4 janvier 1955.
- Les éléments d'identification de l'immeuble concerné, précisés conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 4 janvier 1955.
- Et la reproduction des dispositions du premier alinéa de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Cet extrait précise également que le bénéficiaire revendique la propriété de l'immeuble au titre de la prescription acquisitive en application des dispositions de l'article 2272 du code civil ;

**Je vous prie de procéder à la publication dudit extrait sur le site internet de la préfecture de la Région Martinique pendant une durée de cinq ans et je vous informe qu'il a été également demandé à Monsieur le Maire de la ville de SCHOELCHER de procéder à l'affichage du même extrait en mairie pendant un délai de trois mois.**

Etant ici précisé que la dernière des mesures de publicité dont font parties les deux précitées, fait courir le délai de cinq ans pendant lequel l'acte de notoriété acquisitive peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Aussi, je vous remercie de m'adresser le récépissé d'avis de publication de l'extrait concerné.

**EIRL NOTARIALE PALCY-DRU**  
**R.S.E.I.R.L de FORT-DE-FRANCE - TCM 450.234.554**

Membre d'une association agréée.

Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom.

Paiement obligatoirement par virement pour les montants supérieurs à trois mille euros (3.000,00 eur)

RIB de l'Office

NOUVEAU PAIEMENT EN LIGNE : [https://jepaieenligne.systempay.fr/palcy\\_dru](https://jepaieenligne.systempay.fr/palcy_dru)

Je vous informe que l'accomplissement des mesures de publicité ci-dessus visées est certifié selon le cas , par le maire ou le préfet.

A l'expiration du délai quinquennal sus-visé, l'acte de notoriété acquisitive deviendra alors incontestable.

Il convient néanmoins de rappeler que l'ensemble des dispositions ci-dessus visées ne s'appliquera qu'aux actes de notoriétés « dressés et publiés avant le 31 décembre 2027 ».

Dans cette attente,

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma sincère considération.

P/° Maître Ghislaine PALCY-DRU

**LOUIS-ALEXIS**

Fait à FORT DE FRANCE

Le 12 décembre 2022

Ghislaine PALCY-DRU  
NOTAIRE  
Rue du Gouverneur Ponton  
97200 FORT-DE-FRANCE  
Tél 0596 60 02 02 - Fax 0596 63 48 19

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 29 juin 2022

Suivant acte reçu par Maître Ghislaine PALCY-DRU, notaire à FORT-DE-FRANCE (Martinique) Rue du Gouverneur Ponton, Immeuble Foyal 2000 .

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s :

Monsieur Gérard Jules **CASSILDE**, retraité, demeurant à SCHOELCHER (97233) 56 cite Démarche Rue Alcide Delmont .

Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 5 décembre 1936.  
Célibataire.

Monsieur Maurice Adrien **CEZETTE** , retraité , époux de Madame Yojaini **SOTO GERALDO**, demeurant à SCHOELCHER (97233) quartier bout de demarche .

Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 5 mars 1939.

Monsieur Miguel Joseph **CEZETTE** , retraité, époux de Madame Christiane Justine **CHARTAMY**, en son vivant, demeurant à SARCELLES (95200) 9 allée du Meunier Bât 41 n°427 .

Né à SCHOELCHER (97233) le 12 janvier 1947.

Madame Louise Ambroisine **ALMONT**, retraitée, épouse de Monsieur Godefroy Jean-Baptiste **BECRIT**, demeurant à SCHOELCHER (97233) 1 voie Fond Lahaye Rue Emmanuel Ravoteur.

Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 7 décembre 1933.

Monsieur Charles Toussaint Maugé **CEZETTE** , retraite , demeurant à BENY (01370) Le Bourg .

Né à LE PRECHEUR (97250) le 1er novembre 1942.  
Célibataire.

Mademoiselle Manuella **CEZETTE**, retraitée, épouse de Monsieur **MALPONT**, demeurant à BOURG-EN-BRESSE (01000) 4 Bis rue Nicolas FARET

Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 10 février 1959.

Mademoiselle Saint Elisabeth Miguette **CEZETTE** , retraitée, demeurant à SARCELLES (95200) 1 allée de l'Orme Richard

Née à SCHOELCHER (97233) le 9 juillet 1949.  
Célibataire.

Mademoiselle Marcelle Victoire **CEZETTE** , retraitée, demeurant à SCHOELCHER (97233) impasse des Arums quartier Terreville.

Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 28 juillet 1951.  
Célibataire.



**BIEN CONCERNE PAR LA PRESCRIPTION ACQUISITIVE**

**DESIGNATION**

A SCHOELCHER (MARTINIQUE) 97233 LA DEMARCHE SUD.

Un terrain nu, issu de la division d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section W numéro 183, lieudit LA DEMARCHE SUD, d'une contenance de 00ha 38a 71ca.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
W	1175	LA DEMARCHE SUD	00 ha 19 a 14 ca

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**Adresse mail de l'étude : [office.palcydru@notaires.fr](mailto:office.palcydru@notaires.fr)  
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture de la Région Martinique)**

**Ghislaine PALCY-DRU**  
**NOTAIRE**  
Rue du Gouverneur Ponton  
**FOYAL 2000**  
**97200 FORT-DE-FRANCE**  
Tél 0696 60 02 62 - Fax 0696 63 46 19